



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

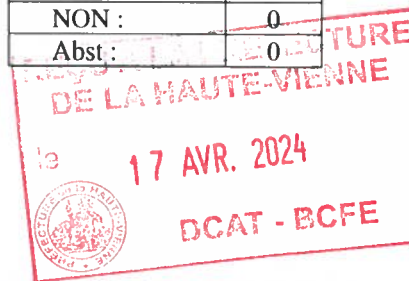
Tel 05.55.75.80.23

2024/10

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

4 avril 2024

Membres :	19
Présents :	13
Représentés :	17
Exprimés :	17
OUI :	17
NON :	0
Abst :	0



L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 21 mars deux mil vingt-quatre.

Présents : Tricard Béatrice, Laurent Bila, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Chauchet Emilie, Détienne Aurélien, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Reaully Paola, Sage Pascale.

Absents excusés : Calomine Benoit donne procuration à Laurent Bila, Crouzit Sébastien donne procuration à Auzemery Laurent, Gaspard Céline donne procuration à Nathalie Bruyère, Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc.

Absents : Crespy Benjamin, Gouzon Jérôme.

Secrétaire de séance : Pascale Sage.

Objet : Voirie communale : intégration de la rue des Forges

- Vu l'article 2121-30 Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 169 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
- Vu le décret n° 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes de données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions,
- Vu la demande d'un propriétaire de créer pour son entreprise une entrée charretière sur la Voie Communale N°4 de Chaptelat afin que son activité professionnelle soit domiciliée à une adresse différente que celle de sa résidence principale.
- Vu que ladite voie est une voie partagée entre les deux communes de Chaptelat et de Nieul.

Madame La Maire propose au Conseil Municipal de dénommer la voie suivante :

Lieu-dit « Frégefond »

La voie communale n° 04 de Chaptelat, partagée entre les Communes de Chaptelat et Nieul, et dénommée « Rue des Forges » à Chaptelat, porte également le nom de « Rue des Forges » sur le domaine communal de Nieul.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la dénomination « rue des Forges ».
- charge Madame la Maire de communiquer cette information notamment aux services de La Poste.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 4 avril 2024

La secrétaire de séance,
Pascale Sage.

Madame la Maire,
Béatrice Tricard.

